



Demande d'autorisation et de renouvellement de temps partiel

(Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié)

*A adresser au service des ressources humaines de votre délégation
deux mois avant la date de prise d'effet de votre demande.*

L'AGENT

Nom ▶ Prénom ▶

N° d'agent ▶

Unité/service ▶

SOLLICITE

A compter du ▶

(jj/mm/aaaa)

Pour une durée de¹ ▶

l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel à ² ▶ %

1^{ère} demande

modification de quotité (ancienne quotité) ² ▶ %

le renouvellement de mes fonctions à temps partiel à ² ▶ %

Uniquement après la troisième année

**Temps partiel de
droit³ (50 à 80 %) :**

A

B

C

Mode d'organisation de l'activité :

quotidien, précisez l'horaire ▶

hebdomadaire, précisez le jour non travaillé ▶

mensuel, précisez l'organisation ▶

annuel, précisez par note jointe au formulaire :
- les périodes travaillées et non travaillées,
- la répartition des horaires de travail,
- les modalités d'utilisation des congés annuels et RTT.

Je demande à surcotiser⁴ au titre de la pension civile durant cette période Oui Non
Sauf cas A du temps partiel de droit, valable de plein droit si l'enfant est né ou a été adopté après le 1^{er} janvier 2004.

Date ▶

Signature de l'agent

LE DIRECTEUR DE L'UNITÉ/RESPONSABLE DE SERVICE

Nom ▶

Prénom ▶

Avis favorable

Avis défavorable

Motif ▶

Date *(jj/mm/aaaa)* ▶

Cachet et signature du directeur d'unité/responsable de service

¹ Cette autorisation peut être demandée pour une période comprise entre 6 mois et 1 an. Elle est renouvelable par tacite reconduction, dans les mêmes conditions, dans la limite de 3 ans.

² 50% à 90%.

³ A : pour enfant de moins de 3 ans ou à l'occasion de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer, B : pour conjoint, enfant ou ascendant malade, C : handicap de l'agent (après avis du médecin de prévention).

⁴ Le renouvellement tacite de l'autorisation de travail à temps partiel implique, sauf renonciation expresse de votre part, la reconduction de la demande de surcotisation.